

## **Chapitre E :**

### **➤ Le développement des jardins d'insertion en Ile de France.....165 à 191**

#### I – Les projets franciliens.....165 à 172

##### I.1 Présentation.....165 à 172

*I.1.1 Les projets démarrés au cours de l'étude (février 2005 – décembre 2005)*

*I.1.2 Les projets en cours (2006 – 2007...)*

##### I.2 Les difficultés rencontrées par les porteurs de projets.....172

#### II – Les constats de l'étude et les pistes de réflexion pour consolider et développer les jardins d'insertion en Ile-de-France.....173 à 191

##### II.1 Les difficultés rencontrées par les jardins d'insertion franciliens en activité.....173

*II.1.1 Les moyens financiers, fonciers et matériels*

*II.1.2 Les ressources humaines*

*II.1.3 Les partenariats*

*II.1.4 Le public*

##### II.2 Les constats, les objectifs et les préconisations.....174 à 191

*II.2.1 Les financements*

*II.2.2 L'accès et la gestion du foncier*

*II.2.3 La formation et l'accompagnement du public vers l'emploi*

*II.2.4 Les partenariats avec le secteur professionnel agricole*

*II.2.5 La professionnalisation des structures et des équipes*

*II.2.6 L'appui méthodologique à la création de nouveaux jardins*

*II.2.7 La promotion des jardins d'insertion franciliens*

#### Glossaire.....192 à 197

#### Bibliographie.....198 à 202

#### Remerciements.....203

## I. Les projets franciliens

### I.1 Présentation

Il y a actuellement **12 projets de jardins d'insertion** sur le territoire francilien dont :

- 6 projets de jardins d'Insertion par l'Activité Economique,
- 5 projets de jardins d'insertion sociale,
- 1 projet de groupe de jardins familiaux proposant des parcelles pour des associations caritatives ou à vocation sociale.

Sur ces 12 projets :

5 émanent de la volonté d'associations, 4 sont à l'initiative de villes, 1 provient d'un particulier, 1 de l'initiative d'une entreprise multi-service intervenant dans les maisons d'arrêt et 1 d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Répartition départementale des projets :

- Paris : 2 (10<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissement)
- Seine-et-Marne : 1 (La Ferté-sous-Jouarre)
- Yvelines : 0
- Essonne : 1 (Palaiseau – Plateau de Saclay)
- Hauts-de-Seine : 1 (Issy-les-Moulineaux)
- Seine-Saint-Denis : 3 (Montreuil – 2 projets - et Villepinte)
- Val-de-Marne : 3 (Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Villeneuve-le-Roi)
- Val-d'Oise : 1 (Villiers-le-Bel)

#### I.1.1 Les projets démarrés au cours de l'étude (février 2005 – décembre 2005)

### PARIS

#### *Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement<sup>1</sup>*

##### **Création d'un jardin partagé avec une dimension d'insertion sociale.**

La mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (en particulier l'élue Fabienne Leleux, maire-adjointe en charge des Parcs et Jardins) est à l'initiative d'un projet de « jardin partagé ». Elle s'est appuyée sur les conseils de quartier du 10ème pour lancer l'idée. Ensuite, l'association Graine de Jardins a été retenue pour faire l'accompagnement de projet.

L'association « Ville Mains Jardins » est la structure porteuse du projet.

Ouvert en juillet 2005, ce jardin partagé, implanté dans le square Villemin sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, est composé de 30 parcelles de superficies variant de 2 mètres carrés à 15 mètres carrés.

Trois associations d'insertion ont des parcelles dans le square Villemin : EMMAÛS (9 mètres carrés), LE SECOURS CATHOLIQUE (5 mètres carrés) et ARERAM<sup>2</sup>, le reste des parcelles étant destiné aux écoles et aux habitants du quartier.

<sup>1</sup> Information communiquée par Graine de Jardins.

<sup>2</sup> Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale

## SEINE-SAINT-DENIS

### A Montreuil

#### **Création d'un jardin d'insertion sociale<sup>3</sup>**

Un particulier est à l'initiative de ce projet. Le terrain appartient à la commune.

L'association « Vivre les murs » a entamé en mars 2005 une action d'insertion avec une dimension pédagogique à destination de personnes en difficulté issus de CAT, de l'ANPE et accueillant également des classes maternelles et primaires.

Le jardin d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> se trouve sur un site classé (murs à pêches).

En avril 2005, 3 personnes s'occupent des deux tiers du jardin dont 2 personnes venant de l'association « Femmes battues » et le Centre d'Aide par le Travail se partage le tiers restant.

Un petit groupe d'enfants 4 ou 5 (ATD Quart Monde de Noisy le Grand ) viendra le samedi après midi tous les 15 jours.

#### **Un appel à projet de la Ville de Montreuil (Seine-Saint-Denis) pour la valorisation des murs à pêches**

Le Conseil Local de l'Environnement a proposé en 2003 suite au classement d'une petite partie du site (8,5 hectares sur 38), le lancement d'un appel à projet ouvert à toutes initiatives ou activités susceptibles d'endiguer les dégradations du site patrimonial des Mûrs à Pêches et de participer à la stabilisation voire la reconstruction des murs, ainsi qu'à l'entretien des sols.

Ces activités, de nature diverse (horticoles, environnementales, pédagogiques, culturelles) doivent contribuer à la valorisation du site et créer des liens sociaux, au sein du quartier, de manière à réduire le sentiment et les problèmes d'insécurité. Elles permettent également d'ouvrir davantage le site sur le quartier et sur la ville.

Depuis 2004, 9 projets écologiques, pédagogiques ou culturels sélectionnés par un jury montreuillois ont été mis en place sur le site avec notamment le projet Lez'Arts Dans Les Murs (Aménagement d'un verger représentatif de l'utilisation ancienne des Murs à pêches), le projet de l'association Point Vernal (Cours de jardinage pour public adulte) ou le projet de l'association ANCA (Refuge Naturel des Murs à Pêches avec pour principe de réaliser une parcelle refuge pour la faune et la flore du milieu urbain).

Source : [http://www.montreuil93.net/ville\\_pratique/environ/patrimoi/mur/present.htm](http://www.montreuil93.net/ville_pratique/environ/patrimoi/mur/present.htm)

### A Villepinte

#### **Mise en place d'une activité jardinage dans l'enceinte de la prison de Villepinte destinée à des prisonniers en fin de peine<sup>4</sup>.**

L'initiative du projet émane du GEPSA<sup>5</sup>, entreprise multi-service qui intervient dans les maisons d'arrêt (ateliers, maintenance, nettoyage, restauration...) dont la Maison d'Arrêt de Villepinte. Cette association connaissait le chantier d'insertion maraîchage du Pont-Blanc à Sevran porté par l'association APRAE/AUORE. Le GEPSA a demandé à cette association de mettre en place

<sup>3</sup> Contact : Yves Brunet, association « Vivre les murs ».

<sup>4</sup> Information transmise par Monsieur Tran, Chef de service aux Jardins Biologiques d'Insertion du Pont-Blanc à Sevran (93).

Voir l'article d'Eric Bondeux, encadrant technique au Jardin Biologique d'Insertion de Sevran, *Le jardinage en milieu carcéral : une alternative à l'exclusion* en page 4 de la feuille de chou semestrielle du Jardin Biologique d'Insertion du Pont-Blanc *L'écho du J. B* datant de juillet 2005.

<sup>5</sup> Gestion des Etablissements Pénitentiaires et Services Auxiliaires

une action "thérapeutique et d'insertion sociale" pour réaliser l'engazonnement et la création de parterres de fleurs dans les espaces en friche entre les blocs d'habitation-cellules à l'intérieur de la prison.

Cette action éducative a duré 4 mois de mai à août 2005. Les 12 détenus participant au projet ont eu une formation pratique en espace vert avec des cours théoriques et des séances de pratiques (initiation au jardinage : avec semis de pelouse, tontes, découpes de bordures, plantations florales, arrosage, aménagements ornementaux).

Cette expérience permet aux personnes détenues de découvrir le métier en vue d'une sortie ultérieure et de « se changer les idées ». De plus, l'environnement carcéral est amélioré et égayé.

### **Jardinage et réinsertion en prison : des exemples en France**

- En Charente-Maritime, le centre de détention de Bédénac privilégie la préparation à la sortie des détenus en s'appuyant sur la formation professionnelle en partenariat avec un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole).

Cette formation s'articule autour de 2 axes :

- les APPAV (Ateliers Professionnels Permanents d'Accompagnement à la Validation, en maraîchage, mécanique, restauration, etc.) permettant aux détenus de valider officiellement leurs acquis professionnels (VAE),
- les deux CAP horticoles (pépinières et travaux paysagers) proposés par l'établissement.

Ce centre de détention bénéficie des terrains et des installations nécessaires pour exercer de telles activités.

La production repose essentiellement sur les plantes pérennes (arbres, arbustes à fleurs, à feuillage décoratif,...) mais n'exclue pas la production de plantes annuelles et vivaces permettant de fleurir les parloirs.

Un système de commercialisation basé sur le dépôt-vente chez des pépiniéristes locaux a été pensé de façon à ce qu'il n'entre pas en concurrence avec les professionnels du secteur.

Les produits maraîchers cultivés par les détenus sont vendus au personnel de la prison, aux familles des détenus et donnés aux Restaurants du Cœur.

Source : BONNEAU (Eric), *L'horticulture derrière les barreaux*, Pour nos jardins, novembre 1999, pp. 20-21.

- Le Collectif du « Jardin dans Tous Ses Etats » a réalisé en 2003 un document appelé « Jardins, jardinage et entretien d'espaces en relation avec le milieu carcéral » recensant différentes expériences dans les villes de Caen, Rennes, Brest et Lille qui portent sur :
  - la réalisation d'aménagements paysagers,
  - la formation horticole proposée aux détenus en partenariat avec des centres de formation,
  - la production végétale in situ,
  - la réhabilitation d'espaces naturels et la création de jardins hors les murs.

Source : LE JARDIN DANS TOUS SES ETATS, janvier 2003, *Jardins, Jardinage et entretien d'espaces...en relation avec le milieu carcéral*, 16 p. En ligne sur <http://www.jardinons.com>

## VAL D'OISE

### A Villiers-le-Bel

#### **Redémarrage du jardin d'insertion sociale<sup>6</sup>.**

L'initiative du projet émane du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villiers-le-Bel. Le CCAS en partenariat avec l'association Inven'terre a mis en place de mai 2003 à mai 2004 un jardin d'insertion sociale (atelier de mobilisation par le jardinage) lié à l'épicerie sociale « Le Bel Epi » grâce au soutien du Conseil Général.

Le terrain sur lequel le jardin est implanté appartient à la commune et une petite partie à EDF. Il est situé à côté de l'épicerie sociale.

L'action a végété une année pour redémarrer en avril 2005 jusqu'en mars 2006.

Le jardin s'adresse aux bénéficiaires du RMI dont le service instructeur est le CCAS. Il y a un atelier par semaine encadré par un animateur de l'association Inven'terre. Il accueillera 5 à 8 participants par atelier.

L'objectif est d'introduire ces personnes dans des entreprises du secteur professionnel « espaces verts, jardins, horticulture ou dans un autre secteur professionnel ou leur trouver des formations qualifiantes.

### I.1.2 Les projets en cours (2006 – 2007...)

## PARIS

### Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement<sup>7</sup>

La Ville de Paris a pour projet de créer un « jardin partagé » sur le toit du futur gymnase « Vignole Est ». Ce jardin de 1000 m<sup>2</sup>, aménagé avec des caissons remplis de terre sur 40 centimètres de profondeur, sera ouvert aux habitants et aux écoles du quartier et accessible aux personnes handicapées. De plus, ce jardin pourrait avoir une dimension d'insertion sociale et la gestion serait confiée à une association.

L'ouverture de ce jardin et donc du gymnase ne sera effective qu'à la fin 2007 et le lieu d'implantation correspondra à l'ancien site du Jardin Solidaire, à l'angle de la rue des Haies et l'impasse Satan.

L'OPAC<sup>8</sup> de Paris est maître d'œuvre de ce projet.

### Des jardins sur les toits

« Les toits offrent de grandes surfaces généralement sous-utilisées qui peuvent facilement être converties en jardins ». (cf. <http://www.santropolroulant.org>)

A Montréal (Québec), le projet « Des jardins sur les toits » est un partenariat innovateur entre Alternatives (un réseau de coopération internationale qui lutte à contrer la pauvreté, le racisme et l'exclusion sociale) et deux organismes communautaires : le Santropol Roulant (reposant sur le bénévolat et offrant un service de « popote » roulante en direction des personnes en difficulté) et une Maison de Quartier. L'objectif est d'implanter des jardins sur les toits afin de permettre aux citoyens de cultiver leurs propres aliments et de verdir leurs quartiers.

La ville de Montréal soutient financièrement et logistiquement ce projet original en matière de sauvegarde de l'agriculture urbaine.

Parallèlement, en 2002, le gouvernement canadien déclarait que la multiplication des « toits verts » réduirait de façon équivoque les gaz à effet de serre et améliorerait la qualité de l'air ».

(source : <http://www.nrc-cnrc.gc.ca>)

<sup>6</sup> Contact : le Centre Communal d'Action Sociale de Villiers-le-Bel – Stéphanie Allin.

<sup>7</sup> Information de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) - Service de l'Équipement - de la Ville de Paris.

<sup>8</sup> Office Public d'Aménagement et de Construction de Paris.

## SEINE ET MARNE

### A la Ferté-sous-Jouarre

#### **Projet de créer des parcelles pour les personnes en difficulté à l'intérieur des futurs jardins familiaux<sup>9</sup>.**

L'initiative de ce projet vient de la commune. L'association Germinal a été créée pour porter un chantier d'insertion pour mettre en place des parcelles de jardins familiaux qui débute en octobre 2005. Le terrain d'implantation appartient à la commune. Il est situé en zone inondable ce qui représentera des difficultés techniques pour la réalisation des jardins familiaux. L'objectif prioritaire de ce projet est la mixité sociale à l'intérieur des jardins familiaux, c'est pourquoi 9 parcelles seront réservées aux associations caritatives. Leur livraison est prévue en mai / juin 2006.

→ L'association Germinal a pour futur objectif d'organiser une réunion avec des élus locaux et le Collectif « Jardins d'Insertion Ile-de-France » pour discuter des différentes expériences de parcelles données à des personnes en difficulté à l'intérieur de groupes de jardins familiaux.

## ESSONNE

### A Palaiseau

#### **Projet de créer un jardin d'Insertion par l'Activité Economique sur le plateau de Saclay<sup>10</sup>**

L'association des Jardins de CERES, créé en 2003, a pour objet de proposer des solutions pour maintenir un équilibre entre les zones rurales et les zones urbaines autour du Plateau de Saclay où l'urbanisation s'accélère, en favorisant une agriculture durable de proximité, et en soutenant des activités liées au monde rural local.

L'association a monté une AMAP<sup>11</sup> dans le but de faire vivre et développer la vocation agricole et vivrière du Plateau de Saclay en incitant les agriculteurs à rester sur cette zone, à s'y installer et à créer des emplois agricoles.

De plus, l'association des Jardins de CERES a pour projet de monter un centre culturel et écologique (maison de l'environnement), des jardins familiaux et des jardins d'insertion dans les bâtiments d'une ferme achetés par la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) et sur les terrains attenants à cette ferme qui sont actuellement privés située sur la commune de Palaiseau. L'association est actuellement en lien avec la CAPS et des groupes de réflexion se sont montés.

L'idée de l'association est de créer un pôle pilote écologique et social avec un centre de formations pour de futurs agriculteurs.

---

<sup>9</sup> Contact : Monsieur Buffière, mairie de la Ferté-sous-Jouarre.

<sup>10</sup> Contact : Isabelle Morgan, Secrétaire des Jardins de CERES

<sup>11</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

## Création d'une Société Civile pour sauvegarder les terres agricoles du Plateau de Saclay face à la pression urbaine.

Le réseau régional des AMAP vient de créer une Société Civile ayant pour but d'acheter des terres collectivement afin de maintenir des espaces agricoles en Ile-de-France.

Il y a 20 hectares de terres à acheter sur le plateau de Saclay. Une part s'élève à 50 euros. Pour le moment, on compte 100 sociétaires et il en faudrait 1000. La SAFER ( Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) soutient le projet.

Notons que le Plateau de Saclay compte environ 2000 hectares de terres agricoles cultivées ce qui représente 40% de la superficie totale du plateau (5000 hectares) menacés par une pression immobilière de plus en plus importante. Rappelons que le Plateau de Saclay est situé à une vingtaine de kilomètres de Paris, qu'il est bien desservi par les transports en commun (RER B) et que c'est également un haut-lieu de la science, avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de renommée mondiale.

## HAUTS DE SEINE

### A Issy-les-Moulineaux

#### **Projet de créer un chantier d'insertion permanent avec une dimension potagère<sup>12</sup>.**

Ce projet émane des services techniques de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et de l'association ESPACES.

Il consiste à mettre en place un chantier d'insertion permanent géré par l'association ESPACES pour aménager un lieu de transition, de passage en réalisant un verger extensif, des coteaux champêtres, des zones de friches en gestion différenciée, une partie potagère (les légumes ne seront pas consommés du fait de la forte pollution des sols) sur un terrain de 7000 m<sup>2</sup> divisé en parcelles.

Ces parcelles appartiennent à la Ville, sont en cours d'acquisition par la Ville ou appartiennent à des propriétaires privés.

## SEINE-SAINT-DENIS

### A Montreuil

#### **Projet de créer une pépinière de variétés montreuilloises<sup>13</sup>**

L'initiative du projet vient de l'association MAP (Murs à Pêche) et plus précisément d'une discussion avec les adhérents.

L'association MAP a été créée en 1994 pour préserver le site des murs à pêches de Montreuil (38 hectares) convoité par la commune et les entrepreneurs fonciers. Seuls 8,5 hectares ont été classés au titre des « sites et paysages » en 2003.

L'association MAP monte actuellement un chantier d'insertion pour la restauration des murs à pêches et la création d'une pépinière de variétés montreuilloises (notamment des variétés de pêches comme la Grosse Mignonne, le Téton de Vénus, la Galande...). La future pépinière s'étendra sur un terrain de 1000 mètres carrés. Le terrain appartient à la municipalité et est géré par 2 autres associations d'ordre culturel (théâtre de plein air). Les terrains octroyés à l'association sont pérennes car ils sont classés patrimoniaux.

---

<sup>12</sup> Information transmise par Sébastien Blot, conducteur de travaux chargé des berges de Seine, association ESPACES.

<sup>13</sup> Information émanant de Pascal Mage, Président de l'association MAP. Email : [infos@mursapeches.org](mailto:infos@mursapeches.org)

En partenariat avec le GRETA de Pantin, les 6 personnes en insertion embauchées en contrat d'avenir par l'association MAP vont suivre des modules de formation horticole. Il s'agira d'une formation continue qui peut être diplômante pour obtenir le CAPA Paysage. Il s'agit donc d'un chantier patrimonial et qualifiant. Il y aura 2 postes d'encadrant.

L'association a également pour projet de monter une AMAP.

Ces deux projets ont un impact dans la sauvegarde des murs à pêches de Montreuil, objectif premier de l'association.

L'association est en relation avec le Conseil Régional d'Ile-de-France<sup>14</sup> pour entrer dans les dispositifs « Emploi Insertion Environnement » et « Emploi Tremplin ».

Les deux encadrants techniques seront embauchés en décembre 2005 et les premières personnes en contrats aidés en janvier 2006.

Les financeurs sont la DDTEFP<sup>15</sup> du 93, la Région, le PLIE<sup>16</sup> « Initiative Emploi », la Ville de Montreuil et la Fondation du Patrimoine.

## VAL-DE-MARNE

### A Chennevières-sur-Marne

#### **Projet de créer un jardin d'Insertion par l'Activité Economique, des parcelles de jardins familiaux et pédagogiques<sup>17</sup>.**

L'association des « Jardins des Bordes » a pour projet de réaliser à Chennevières-sur-Marne, sur un terrain de 12 hectares (à cheval sur la commune du Plessis Trévisé) appartenant au Conseil Général du Val-de-Marne, un jardin d'Insertion par l'Activité Economique, des parcelles de jardins familiaux et pédagogiques.

### A Limeil-Brévannes

**Projet de créer un jardin d'Insertion par l'Activité Economique** en partenariat avec la ville et les associations locales.

### A Villeneuve-le-Roi

**Le Centre social « la Ferme pédagogique du parc des Meuniers »<sup>18</sup>** située à Villeneuve-le-Roi, créée il y a 10 ans, est un lieu ressource animal et végétal. Cette ferme est en perpétuel mouvement car elle suit une démarche de démocratie participative. Tout ce qui se fait sur ce site est autoconstruit.

« *Un jardin potager se prête notamment à de nombreuses déclinaisons éducatives. Les produits issus du jardin peuvent faire l'objet de dégustation et d'ateliers culinaires.* »<sup>19</sup>. L'association porte depuis avril 2005 un Espace Dynamique Insertion (EDI)<sup>20</sup>.

---

<sup>14</sup> CRIF, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie – Emplois d'Insertion Environnement – Mme Racheline Cohen.

<sup>15</sup> Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

<sup>16</sup> Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi

<sup>17</sup> Contact : Mme Jacquiau, association des « Jardins des Bordes [lesjardinsdesbordes@club-internet.fr](mailto:lesjardinsdesbordes@club-internet.fr).

<sup>18</sup> Contacts : Loïc Moreno, Directeur ou Fabrice Bugnicourt, Coordinateur pédagogique de l'Espace Dynamique Insertion de la Ferme pédagogique du parc des Meuniers [lafermedesmeuniers@wanadoo.fr](mailto:lafermedesmeuniers@wanadoo.fr)

<sup>19</sup> Voir les Actes de la Rencontre Régionale des fermes pédagogiques d'Ile-de-France organisée par l'ARENE IdF et la Bergerie Nationale de Rambouillet le 5 octobre 2004 et notamment les pages 8 à 11 consacrées à la table ronde : *La ferme, outil d'insertion sociale : les publics handicapés et en difficulté.*

<sup>20</sup> Un EDI est financé par le Conseil Régional et le Fonds Social Européen. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans exclus de tous systèmes. Il a pour but de les restructurer.

Cette structure a pour projet d'**étendre son action en commercialisant la production du potager** sous la forme de paniers. Ce projet reprenant le principe du **jardin d'insertion par l'activité économique** s'étendra sur un terrain d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

Ce terrain appartient à la société Aéroports de Paris et la ferme pédagogique en dispose à titre gracieux.

A **Créteil**, une réflexion est en cours sur l'extension des Jardins Emmaüs sur d'autres terrains.

**D'autres projets sont en gestation mais les moyens techniques et financiers manquent. De plus, la pression foncière qui sévit en Ile-de-France freine l'avancée de certains projets.**

## I.2 Les difficultés rencontrées par les porteurs de projets

Les principales difficultés rencontrées par les porteurs de projets sont :

1. Difficultés face à la **complexité administrative des dossiers de demande de subvention** et la lenteur de l'instruction des demandes,
2. Difficultés pour **trouver des terrains en Ile-de-France** : les terrains potentiels d'implantation sont menacés et convoités par l'urbanisation,
3. **Autres difficultés logistiques** pour pouvoir réaliser le projet (encadrants et locaux)
4. **Manque de moyens financiers**,
5. **Difficultés pour convaincre et rassembler les partenaires** politiques et financiers en ayant un projet bien défini.

De ces difficultés émergent des besoins. Ils concernent :

- une **aide technique** pour monter les dossiers,
- des **subventions** d'équipement et de fonctionnement pour avoir les moyens de concrétiser ces actions,
- une **mise en relation** directe avec les personnes ( élus ou responsables de services) en capacité de soutenir vraiment le projet par l'octroi d'aides financières ou techniques,
- un **soutien logistique**,
- une **meilleure reconnaissance** de la part des collectivités,
- une **couverture médiatique** afin de diffuser des informations sur l'association et des projets.

## II. Les constats de l'étude et les pistes de réflexion pour consolider et développer les jardins d'insertion en Ile-de-France

### II.1 Les difficultés rencontrées par les jardins d'insertion franciliens en activité<sup>21</sup>

Nous allons voir que la plupart des jardins d'insertion franciliens sont marqués par une précarité des structures concernant la fragilité financière, les problèmes fonciers et matériels, le manque de moyens humains, les défauts de partenariats et la prestation vis-à-vis du public en insertion.

Les éléments suivants correspondent aux remarques qui nous ont été adressées par les responsables des jardins d'insertion franciliens en activité en 2004.

#### II.1.1 Les moyens financiers, fonciers et matériels

Nous avons relevé :

- Le manque de moyens financiers,
- Les problèmes de la stabilité des ressources financières,
- Les locaux précaires,
- Le manque de moyens matériels (chambre froide, tracteur, vestiaire,...),
- Le problème de la sécurisation des terrains (bail précaire très souvent) qui ne permet pas aux structures de se projeter sereinement dans l'avenir (souci de pérennisation de l'action),
- Le souci au niveau de l'assise physique de certains jardins : terrains morcelés, terrains exigus,
- Le manque de moyen pour communiquer sur l'activité jardin.

#### II.1.2 Les ressources humaines

Au sujet des moyens humains, les jardins ont souligné :

- Le manque de personnel,
- L'insuffisance de moyens humains pour animer de manière régulière des ateliers en direction des publics,
- Le manque de formation des encadrants(es), des animateurs (trices),
- Les salaires du personnel à améliorer.

#### II.1.3 Les partenariats

Les responsables des jardins d'insertion franciliens ont mis en relief :

- L'isolement de certains jardins,
- Les défauts de partenariats avec les professionnels de l'agriculture, les professionnels de l'action sociale, les entreprises, les autres jardins d'insertion franciliens.

#### II.1.4 Le public

Les structures portant des jardins d'insertion ont fait part de difficultés concernant :

- La capacité d'accueil restreinte des structures pour les personnes en difficulté,
- Les compétences acquises au sein des jardins ne sont pas reconnues,
- Les difficultés pour suivre les personnes après leur passage aux jardins,
- La qualité d'accompagnement des personnes en insertion (professionnalisation des accompagnateurs sociaux),
- La durée passée sur le jardin est parfois trop courte pour permettre une réelle réinsertion.

---

<sup>21</sup> D'après l'enquête 2004 réalisée pour cette étude et sur 20 réponses de jardins.

## II.2 Les constats, les objectifs et les préconisations

### II.2.1 Les financements

#### **Constats :**

Les financements des jardins d'insertion sont insuffisants et précaires.

- sur le plan du fonctionnement
- sur le plan de l'investissement
- sur le plan de la trésorerie

En compensation de cette faiblesse des financements, l'effort porte le plus souvent sur les coûts du personnel permanent au détriment de la qualité des missions d'encadrement et d'accompagnement social.

Les jardins d'insertion par l'activité économique ont des besoins plus importants en volume et en nature que les jardins d'insertion sociale. Toutefois les jardins d'insertion sociale ont des accès plus restreints aux possibilités de financement.

Notons également que les structures d'importance ont développé une expertise (technicité, administration des dossiers, réactivité...) dans la recherche et la mobilisation de fonds publics et privés qui fait souvent défaut aux structures de petites tailles.

Par ailleurs, la forte dépendance aux subventions publiques combinée à la faible surface économique de l'activité limite les possibilités de constitution et de consolidation des fonds propres des associations de gestion de ces dispositifs. Cette réalité est d'autant plus sensible pour les jardins d'insertion sociale.

En outre, les délais d'instruction et de versement des aides publiques fragilisent la trésorerie des structures et entraîne des frais financiers non pris en charge.

De surcroît, les incertitudes permanentes concernant la reconduction des aides publiques ne favorise pas le développement des structures et leur inscription dans des actions pérennes.

Enfin, en ce qui concerne les phases de créations de jardins d'insertion, et plus spécifiquement des jardins relevant de l'IAE :

- les aides mobilisables sur la phase d'étude sont insuffisamment adaptées aux réalités de ces projets.
- la nature de l'activité nécessite des aides au démarrage sur les 3 premières années habituellement qui doivent être prise en compte.

#### **Objectifs :**

- Favoriser la mise en place de conventions pluriannuelles
- Impulser et coordonner les financements sur un territoire
- Dégager des fonds d'investissement, de fonctionnement et de sécurisation des chantiers
- Simplifier les formalités administratives
- Reconnaître la représentativité du Collectif « Jardins d'Insertion Ile-de-France »
- Avoir une reconnaissance économique suffisante, adaptée et équitable des chantiers d'insertion

<b>PRECONISATIONS</b>					
Etat	Région	Département	Commune	Collectif "Jardins d'Insertion"	
	Conventions pluriannuelles				
Avoir des décisions claires sur les taux de prise en charge	Développer le nombre d'"Emplois Tremplin"			Mise en place d'une veille sur les financements possibles et leurs conditions de mobilisation	Collectif
				Soutenir des demandes de financement des projets par les réseaux présents dans le Collectif	
Impulser et coordonner les financements sur un territoire	Investissement sur plusieurs années pour les "Emplois Insertion Environnement"				Collectif
		Fonds de sécurisation des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)			
		Réviser le dispositif ARSIE (Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economie) : financement des porteurs de projet en étant supervisé par le Collectif	Prise en compte de ce besoin par les départements		
		Pérennisation de l'aide aux chantiers d'insertion		Garantie d'emprunt	
Manque de financements (pérennes)	Dégager des fonds d'investissement, de fonctionnement et de sécurisation des chantiers	Soutenir les actions d'insertion dans les jardins		Développer des conventions de partenariat avec des outils de financement auprès du fonds territorial France Active et d'autres fonds privés	

<b>PRECONISATIONS</b>					
<b>CONSTATS</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>PRECONISATIONS</b>			
		Etat	Région	Département	Commune
		Collectif "Jardins d'Insertion"			
Complexité administrative	Simplifier les formalités, harmonisation des dossiers	Dossiers simplifiés et donner des délais de 30 jours minimum pour renvoyer les dossiers			
Manque d'informations sur les sources de financement, sur le montage de projet	Développer une fonction ressource auprès des jardins d'insertion franciliens	Reconnaissance du Collectif comme lieu-ressources	Reconnaissance du Collectif comme lieu-ressources	Reconnaissance du Collectif comme lieu-ressources	
		Avoir un interlocuteur au niveau du Conseil régional d'Ile-de-France	Avoir un interlocuteur au niveau du Conseil régional d'Ile-de-France	Avoir un interlocuteur privilégié au niveau des départements	
Enveloppe d'accompagnement pour les chantiers d'insertion proposée par l'Etat, reconnaissance réelle mais insuffisante et peu équitable par rapport à un travail réel d'accompagnement	Reconnaissance économique suffisante, adaptée et équitable	Fixer des enveloppes cohérentes en prenant en compte le nombre de bénéficiaires et le coût de l'accompagnement			

## II.2.2 L'accès et la gestion du foncier

### **Constats :**

Dans cette région avec une très forte pression foncière, l'étude a mis en lumière des difficultés de repérage et d'accès au foncier.

Par ailleurs, dans les cas où un site d'implantation est pressenti, les projets de jardins sont souvent contrariés par des enjeux faisant intervenir des intérêts financiers, fonciers,...

C'est ainsi que les terrains attribués aux projets de jardins d'insertion le sont souvent « par défaut » et ne présentent pas les meilleures conditions d'implantation et de développement de l'activité et de la mission sociale.

Ainsi, le site d'implantation d'un jardin d'insertion doit réunir un certain nombre de caractéristiques qui garantissent les conditions de fonctionnement.

- Des conditions d'accès et d'occupation pérennes (types et coûts de mises à disposition : locations, autres contreparties...)
- Un accès facilité pour le personnel en général, et les jardiniers en insertion, en particulier,
- Une taille et une configuration géométrique adaptée au développement de l'activité de production
- L'existence, ou la possibilité d'implantation de bâtiments
- Des caractéristiques agronomiques minimales (exposition, pente, qualité pédologique...)
- Un accès facilité à l'eau

Le projet de loi<sup>22</sup> relatif aux jardins collectifs lorsqu'il passera à l'Assemblée Nationale donnera un véritable statut dans le Code Rural aux jardins d'insertion et nous pouvons penser qu'il facilitera l'accès au foncier.

### **Objectifs :**

- Inventorier les terrains accessibles
- Faciliter les conditions et possibilités d'accès aux terrains
- Sécuriser et pérenniser l'occupation des terrains
- Préserver la qualité des sols
- Favoriser l'intégration paysagère des jardins et des bâtiments techniques

---

<sup>22</sup> cf. le texte n°368 (2001-2002) de M. Christian Cointat déposé au Sénat le 24 juillet 2002

<b>PRECONISATIONS</b>					
	Etat	Région	Département	Commune	Organisme
	Inscrire les jardins dans les politiques de développement et de préservation des territoires par l'accès aux CAD (Contrats d'Agriculture Durable)	Repérer des terrains disponibles à travers l'Agence des Espaces Verts (AEV)	Favoriser la mise à disposition de terrains appartenant au département	Généraliser l'inscription des jardins d'insertion dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), comme zone agricole	
		Geler des terrains agricoles			
	Pouvoir repérer et obtenir des mises à disposition de terrains. Sécuriser et pérenniser l'occupation des terrains	Faire inscrire les jardins d'insertion dans les Conventions de territoire			
		Faciliter l'accès au foncier appartenant à la Région			
		Convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) permettant de réserver des terrains pour la mise en place de jardins d'insertion			
<b>CONSTATS</b>	Difficulté d'obtenir des terrains en zone urbaine ou péri-urbaines				
<b>OBJECTIFS</b>	Pouvoir repérer et obtenir des mises à disposition de terrains. Sécuriser et pérenniser l'occupation des terrains				

<b>PRECONISATIONS</b>					
	Etat	Région	Département	Commune	Collectif "Jardins d'insertion"
<b>CONSTATS</b>					
<b>OBJECTIFS</b>					
Une qualité des sols parfois médiocre	Soutenir les structures respectueuses de l'environnement Préserver la qualité des sols				
		Financer une action de sensibilisation à destination des jardins d'insertion pour favoriser des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement			
	Mener une réflexion sur les sols du territoire				
	Favoriser la mise en place de techniques culturelles respectueuses de l'environnement				
	Analyser les sols				

## II.2.3 La formation et l'accompagnement du public vers l'emploi

### **Constats :**

La mission d'accompagnement des publics accueillis dans les jardins d'insertion se décline différemment selon qu'il s'agit d'un jardin d'insertion sociale ou d'un jardin d'insertion par l'activité économique.

La dimension plus particulièrement orientée vers le retour aux conditions d'accès à l'emploi des jardins d'insertion par l'activité économique nécessite la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique.

Le cadre légal fixé par la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale opère une reconnaissance législative des ateliers et chantiers d'insertion (article L. 322-4-16-8 du Code du Travail). Cette loi incite fortement à la mise en place d'actions d'accompagnement et de formation au bénéfice des publics accueillis en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), et les rend obligatoires pour les personnes embauchées en CA (Contrat d'Avenir).

Il faut noter que le financement de ces formations dans les jardins d'insertion par l'activité économique est très problématique puisque le Plan de Cohésion Sociale ne prévoit aucune aide spécifique pour les CAE et que les associations ont des difficultés à mobiliser les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour financer les formations des publics en insertion.

Aussi, nous relevons un manque de moyens des associations pour travailler sur l'insertion professionnelle des publics.

L'objectif des chantiers d'insertion n'est pas de former des ouvriers maraîchers et très peu de personnes s'orientent vers le secteur agricole à la fin de leur passage aux jardins.

Cependant, 75% des structures gérant des jardins d'insertion franciliens se disent intéressés par la formation du public en insertion auprès des producteurs biologiques d'Ile-de-France et 69% des jardins d'insertion franciliens se disent intéressés par l'échange de stagiaires auprès des producteurs biologiques franciliens.

### **Objectifs :**

- Faciliter la diffusion de l'offre de formation
- Promouvoir la formation des personnes en difficulté
- Avoir une transparence et une cohérence des politiques publiques
- Développer des relations avec le secteur de l'entreprise, et en particulier avec le secteur professionnel agricole
- Encourager les mises en situation de travail chez des agriculteurs professionnels
- Harmoniser les aides et les politiques au niveau local

<b>PRECONISATIONS</b>							
		Etat	Région	Département	Commune	Organisme	
<b>CONSTATS</b>	En direction des personnes en insertion : avec la mise en place des nouveaux contrats aidés, difficultés de création et de mise en place de formation	Promouvoir la formation de personnes en insertion	Favoriser la concertation et la mise en place d'actions de formation et d'accompagnement				Valider des évaluations de compétences et faire des ponts avec les filières professionnelles et les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)
			Dans le cadre de l'Enveloppe Unique Régionale, proposer des formations linguistiques, de remise à niveau, d'accès à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de formation pré-professionnelle	Dégager une ligne financière propre à la formation des publics en insertion et à l'accompagnement pour des publics jeunes	Prendre en compte des besoins de formation et accompagnement social dans le cadre des PDI (Plan Départemental d'Insertion)		
		Développer le travail avec la mission de l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	Harmoniser des politiques d'accompagnement de la Région avec l'Etat		Harmoniser des politiques d'accompagnement Etat / Région / Département pour les Contrats d'Avenir		
		Avoir une transparence et une cohérence des politiques publiques	Harmoniser des politiques d'accompagnement de l'Etat avec la Région				

<b>PRECONISATIONS</b>					
	Etat	Région	Département	Commune	Organisme
<b>CONSTATS</b>  Certains jardins d'insertion sont en contact avec des agriculteurs	<b>OBJECTIFS</b>  Développer ces partenariats et valoriser la formation du public en insertion auprès des agriculteurs	Faciliter l'accès à ce type d'expérience pour les personnes en insertion sans rupture de contrat aidé	Elaborer une convention qui cadre les partenariats avec le secteur agricole		Le Collectif "Jardins d'Insertion Ile-de-France" pourrait initier une réflexion autour de la création d'un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) avec des liens à envisager avec le réseau RELIE (Réseau d'Entreprises Légumières d'Insertion par l'Economique)

## II.2.4 Les partenariats avec le secteur professionnel agricole

### Constats :

Les jardins d'insertion constituent une réponse adaptée pour lutter contre la baisse inquiétante des cultures spécialisées en Ile-de-France. Les jardins d'insertion et les Centres d'Aide par le Travail ayant une activité agricole exploitent 39 hectares de terre en Ile-de-France.

De plus, les jardins d'insertion franciliens utilisent majoritairement un mode de culture naturel ou biologique, respectueux de l'environnement.

En 2005, 4 jardins d'insertion par l'activité économique et 1 Centre d'Aide par le Travail ayant une activité agricole sont certifiés Agriculture Biologique sur les 27 structures franciliennes existantes.

Certains jardins contribuent donc à promouvoir l'agriculture biologique en Ile-de-France.

Toutefois, nous constatons des difficultés pour intégrer cette certification (coûts importants, contraintes techniques,...).

Les relations entre les jardins d'insertion et le secteur professionnel de l'agriculture biologique en Ile-de-France existent et concernent principalement les jardins d'insertion par l'activité économique qui choisissent de respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Ce partenariat se fonde sur le principe d'appartenance au secteur professionnel qui se traduit, notamment par l'adhésion au GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) d'Ile-de-France de trois jardins d'insertion et d'un Centre d'Aide par le Travail du territoire. Soucieux de ne pas constituer une concurrence déloyale vis-à-vis des exploitations maraîchères de leur secteur, les jardins d'insertion pratiquent des tarifs qui respectent les prix du marché local.

Un certain nombre de ces principes de collaboration ont fait l'objet d'une convention régionale de partenariat conclue en 1999 entre le GAB IDF, la FNARS et 4 autres structures gérant des jardins d'insertion. Un projet d'actualisation de cette convention est en cours de négociations.

Des projets communs entre le Collectif « Jardins d'Insertion Ile-de-France » et le GAB Ile-de-France ont été lancés durant cette étude. Par exemple, l'approvisionnement en plants biologiques posaient un problème majeur pour les jardins d'insertion et pour les agriculteurs biologiques franciliens, une étude de faisabilité d'une pépinière de plants biologiques vient donc d'être lancée.

Toutefois cette collaboration demeure timide ou limitée à des expériences très ponctuelles qui mériteraient d'être étendues.

### Objectifs :

- Favoriser l'intégration des jardins d'insertion à la filière maraîchère bio.
- Développer et renforcer les relations avec le secteur professionnel agricole avec la volonté de maintenir une activité agricole sur la Région Ile-de-France
- Mettre en place une structure de production de plants biologiques en Ile-de-France sous la forme d'une structure d'Insertion par l'Activité Economique

<b>PRECONISATIONS</b>					
CONSTATS	OBJECTIFS	Etat	Région	Commune	Organisme
		<p>Manque de relations avec le secteur professionnel</p>	<p>Renforcer les partenariats entre les jardins d'insertion et les agriculteurs franciliens</p>	<p>Elaborer une convention cadre gérant les relations entre les professionnels et les jardins d'insertion</p>	
					<p>Réactualiser la charte de partenariat entre la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) et le GAB Ile-de-France (Groupement des Agriculteurs Biologiques), en l'élargissant au Collectif "Jardins d'Insertion Ile-de-France"</p>
					<p>Intensifier de la communication à destination du secteur professionnel</p>
					<p>Mettre en place des accords de collaboration opérationnels avec le secteur professionnel. Développer des moyens de communication communs entre les professionnels et le Collectif "Jardins" (annuaires,...)</p>

<b>PRECONISATIONS</b>							
		Etat	Région	Département	Commune	Organisme	
<b>CONSTATS</b>	Difficultés d'approvisionnement en matière de plants biologiques pour les jardins d'insertion et les professionnels (quantité, coût , choix limité,...)	Mettre en place une structure de production de plants biologiques en Ile-de-France, sous une forme de structure d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en partenariat avec le GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques)	Implication de l'Etat dans ce projet	Implication de la région dans ce projet	Implication des départements dans ce projet	Implication de communes dans ce projet	L'association des Potagers de Marcoussis du réseau "Jardins" démarre une étude de faisabilité financée par le Fonds Social Européen. Celle-ci est pilotée par le Collectif qui envisage à terme la création d'une structure de production IAE.
<b>OBJECTIFS</b>							

## II.2.5 La professionnalisation des structures et des équipes

### **Constats :**

La qualité d'intervention des structures et des équipes est largement liée à leur niveau de professionnalisation.

La complexité du secteur d'activité, la spécificité des missions, la multiplicité des compétences requises rendent nécessaires la mise en place d'une politique dynamique de formation continue du personnel d'encadrement.

Ce besoin fait l'objet d'attentes particulières des jardins d'insertion rencontrés au cours de l'étude.

D'autre part, nous pouvons constater une difficulté des structures à recruter du personnel qualifié pour l'encadrement maraîcher, la région n'étant pas attractive pour ce type de profil.

De plus, les jardins d'insertion franciliens affirment leur souci de ne pas rester isolés, de favoriser les échanges de pratiques entre les structures et la mutualisation de moyens humains et matériels.

Aussi, ils désirent disposer d'un accompagnement pour l'aide à la décision (besoins de développer des compétences sur de nouveaux champs de l'activité ou d'être accompagnés pour lancer des études de faisabilité et des évaluations,...) et faire entendre leurs voix au travers du Collectif.

La mise en réseau des jardins d'insertion du territoire francilien afin de développer l'échange de pratiques et la mutualisation d'expériences est un des souhaits qui a été émis durant cette étude.

### **Objectifs :**

- Favoriser une démarche qualité au sein des structures
- Développer le réseau entre jardins d'insertion
- Récolter, analyser et échanger les informations sur les jardins d'insertion d'Ile-de-France
- Dynamiser et favoriser les dispositifs de formation continue du personnel d'encadrement des structures
- Promouvoir la professionnalisation des encadrants techniques, à travers la formation qualifiante ETAIE (Encadrant Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique), titre homologué de niveau IV
- Mobiliser des financements spécifiques
- Développer des partenariats avec des organismes de formation



## II.2.6 L'appui méthodologique à la création de nouveaux jardins

### **Constats :**

De nombreux projets franciliens ne peuvent voir le jour.

Les porteurs de projets se confrontent à des difficultés d'ordre administratif, financier, technique et/ou méthodologique.

Cette étude a montré que de nombreux porteurs de projets de jardins d'insertion avaient besoin d'un accompagnement tant au niveau :

- administratif (connaissance des dispositifs et des partenaires publics et privés, recherche des financeurs, aide pour monter des dossiers de subventions)
- technique (mise en place technique d'un jardin : production, distribution...)
- organisationnel (organisation interne de la structure, mise en place d'outils de gestion adaptés)
- méthodologique (aide à la décision, aider à mettre en cohérence le projet social et le projet économique dans une logique de territoire)
- logistique (trouver un terrain, des locaux, du matériel,...).

### **Objectifs :**

- Qualifier les porteurs de projets
- Orienter les porteurs de projets
- Accompagner les porteurs de projets sur les aspects méthodologique et technique (repérer les financements disponibles, les terrains vacants,...)
- Mutualiser les informations

PRECONISATIONS						
CONSTATS	OBJECTIFS	Etat	Région	Département	Commune	Collectif "Jardins d'Insertion"
De nombreux porteurs de projets de jardins d'insertion ont besoin d'un accompagnement	Accompagner les porteurs de projets sur les aspects méthodologiques et techniques	Pérenniser les dispositifs d'accompagnement et favoriser leur médiatisation (ex : FDI - Fonds Départemental d'Insertion -)				<p>Mettre en place des formations de porteurs de projets</p> <p>Mettre en place un accompagnement régulier par un interlocuteur référent du Collectif</p> <p>Aider à la maîtrise d'ouvrage</p> <p>Organiser des rencontres entre les différents porteurs de projets afin de développer la mutualisation et le partage des compétences et des connaissances</p> <p>Envisager des partenariats avec les autres réseaux régionaux comme le RESE (Réseau Economie Sociale et Solidaire) ou TEE (Territoires Environnement Emplois)</p> <p>Informier et sensibiliser les DLA (Dispositif d'Accompagnement Local) aux compétences du Collectif et envisager des modalités de partenariat</p>

## II.2.7 La promotion des jardins d'insertion franciliens

### **Constats :**

Les jardins d'insertion sont encore peu nombreux et mal repérés comme outils d'insertion sociale et/ou d'insertion par l'économie par les pouvoirs publics (Etat, Région, département, commune), les citoyens, les acteurs sociaux, les acteurs économiques et les acteurs de l'environnement.

Pourtant, cet outil multidimensionnel rassemble divers acteurs dans une intelligence territoriale et intervient dans le champ social, économique, environnemental et citoyen.

### **Objectifs :**

- Promouvoir le rôle et les missions des jardins d'insertion franciliens auprès des pouvoirs publics, des citoyens, des acteurs sociaux, des acteurs économiques et des acteurs de l'environnement afin de favoriser leur développement

<b>PRECONISATIONS</b>						
	<b>OBJECTIFS</b>	Etat	Région	Département	Commune	Collectif "Jardins d'Insertion"
<p>Les jardins d'insertion franciliens sont mal identifiés comme outil d'insertion et de développement local et durable sur le territoire de la région Ile-de-France</p>	<p>Promouvoir le rôle et les missions des jardins d'insertion auprès des différents acteurs concernés</p>	<p>Participer et contribuer à l'action de sensibilisation et de promotion des jardins d'insertion</p>	<p>S'appuyer sur la Région pour promouvoir et fédérer les jardins d'insertion sur le territoire (journées d'informations, colloques, rencontres...)</p>	<p>Participer et contribuer à l'action de sensibilisation et de promotion des jardins d'insertion</p>	<p>Sensibiliser à la connaissance de l'outil</p>	<p>Renforcer le rôle du Collectif comme outil de promotion et de communication des jardins d'insertion franciliens (site web, plaquette, campagne de presse...)</p>
						<p>Faire connaître le documentaire réalisé auprès des jardins d'insertion franciliens</p>
						<p>Diffuser l'étude réalisée en Ile-de-France</p>
						<p>Mettre en place un site Internet qui comprendra les fiches descriptives des jardins d'insertion d'Ile-de-France et leurs actualités, l'étude complète mise à disposition, un diaporama photo et un extrait du documentaire</p>
						<p>Créer un journal sur les jardins d'insertion d'Ile-de-France (exemple feuille de chou)</p>
						<p>Repérer les expériences innovantes et les diffuser</p>